

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 002-1418/15/CC

**■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative aux fonds de concours pour les équipements sportifs et culturels des communes membres
DGEDPSV 15/13550/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences obligatoires qui lui sont dévolues, conformément à l'article L5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière de développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

Ainsi, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs sont à la charge de Marseille Provence Métropole dès lors qu'ils sont identifiés d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés urbaines peuvent attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements municipaux dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

Dans le souci d'harmonisation de l'offre des équipements culturels et sportifs de proximité à l'échelle intercommunale et d'amélioration de leur niveau de service, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité mettre en place un dispositif de soutien de ces opérations.

Une première délibération EIC 1/427/CC du 27 juin 2003 a approuvé la mise en place d'un principe d'attribution de ces fonds de concours. La délibération EPPS 001-514/11/CC du 8 juillet 2011 est venue préciser les modalités d'octroi de ces fonds de concours.

Pour rappel, les grandes caractéristiques de ce principe d'attribution de fonds de concours aux communes pour les projets de construction, réhabilitation ou rénovation d'équipements culturels et sportifs, sont les suivants :

- Montant du fonds de concours ne pouvant dépasser 25% de la dépense d'investissement avec un plafond de 100 000 euros TTC par opération

**Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

- Délibération du principe d'attribution sur la base de l'estimation prévisionnelle présentée dans le dossier d'avant-projet arrêté par la commune
- Modalités de versement : 50% au démarrage du chantier et solde à la réception définitive

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé d'approuver une opération d'investissement de un million d'euros TTC pour l'attribution de nouveaux fonds de concours.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EIC 1/427/CC du 27 juin 2003 approuvant les principes d'attribution de fonds de concours aux équipements sportifs et culturels des communes membres, dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal ;
- La délibération EPPS 001-514/11/CC du 8 juillet 2011 approuvant les principes d'attribution de fonds de concours aux équipements de proximité.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Communautés Urbaines d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal ;
- Que ce dispositif de soutien par la Communauté Urbaine à ces opérations permettra de compléter le maillage des équipements culturels et sportifs existants dans une démarche d'aménagement et de développement du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Fonds de concours pour les équipements sportifs et culturels des communes membres » pour un montant de 1 000 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté Urbaine : Sous politique B410 – Fonction 824 – Nature 204141.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2016 : 300 000 euros
Exercices suivants : 700 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Roland GIBERTI

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER